



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



14. Immatriculer un véhicule ancien d'occasion démuné d'une immatriculation au format SIV (XX 1234 XX) → cyclo, tracteur, véhicule ancien non informatisé

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

 Se connecter

S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Faire autre demande
4. Je commence la demande
5. Choisir la catégorie « Immatriculer pour la première fois un véhicule en France » **Immatriculer pour la première fois un véhicule en France** ^

Choisir la démarche «immatriculation d'un véhicule d'occasion français démuné d'une immatriculation au format SIV (cyclo, tracteur, véhicules anciens non informatisés) »

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilent sur les sites internet consultés.

Liste des Pièces justificatives

Une pièce d'identité en cours de validité, formulaire CERFA n°13750, justificatif de domicile de moins de 6 mois, contrôle technique de moins de 6 mois, attestation sur l'honneur que le demandeur de la carte grise a une attestation d'assurance du véhicule **et** un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.

En complément pour un véhicule très ancien :

Si le véhicule a été immatriculé une copie du registre d'immatriculation (archives départementales ou archives préfecture)

A défaut, joindre une photo de la plaque série ou de la plaque moteur (ce qui permet à l'instructeur de vérifier si le véhicule est enregistré)

OU

joindre un certificat de conformité de constructeur pour pouvoir enregistrer les caractéristiques techniques

Préfecture des Hautes-Alpes
28, rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr